



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 19 septembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h20.

**Etaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS (à partir du 1.1.1) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.4) **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.4), M. Emile BRIOT (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.2), M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.2), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.4), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 2.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.4), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.2), M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.2.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.2), Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.2.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.2) **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.4) **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 0.2) **Marchaux** : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallénay** : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) **Thise** : M. Alain LORIGUET (à partir du 1.1.4) **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.5) **Vorges-les-Pins** : M. Sylvain DOUSSE (suppléant de Mme Julie BAVEREL) (à partir du 1.1.2)

**Etaient absents :** **Besançon** : M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Francois** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Torpes** : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BODIN

#### **Procurations de vote :**

**Mandants** : T. BIZE, P. BONTEMPS (jusqu'au 1.1.3), P. BONNET, YM. DAHOUI, A. GHEZALI (à partir du 0.2), P. JEANNIN, S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au 5.7), C. MICHEL (à partir du 2.3), M. OMOURI, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), I. SUGNY (jusqu'au 1.2.1), C. BOTTERON (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. CUCHE (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN (à partir du 1.1.4)

**Mandataires** : E. MAILLOT, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), L. FAGAUT, M. LOYAT, M. ZEHAF (à partir du 0.2), A. POULIN, C. LIME, P. CURIE (jusqu'au 5.7), D. DARD (à partir du 2.3), J. GROSERRIN, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.2.1), P. CORNE (à partir du 1.1.1), D. PARIS, JY. PRALON (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.4)

**Délibération n°2016/003343**

**Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents - Créations de poste (aide aux communes, mission transfert eau et assainissement, CRR, gestion des déchets, SYBERT)**

## **Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents - Créations de poste (aide aux communes, mission transfert eau et assainissement, CRR, gestion des déchets, SYBERT)**

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

<b>Inscription budgétaire</b>
« Charges de personnel » Budget principal - Budgets annexes CRR et Déchets BP 2016 et PPIF 2016-2020

**Résumé :**

**Aide aux communes :** dans le cadre de l'évolution du dispositif d'aide aux communes, décidée en conseil de communauté du 30 juin dernier, il est proposé la création de 3 postes.

**Mission transfert eau et assainissement :** il est proposé de créer un poste de technicien travaux en eau et assainissement afin d'accompagner les communes et syndicats et d'anticiper le transfert de l'Eau et l'Assainissement.

**CRR :** il est proposé de créer un poste de surveillant dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'organisation des équipes d'accueil et de surveillance du CRR.

**Gestion des déchets :** en lien avec l'extension du périmètre de la CAGB, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif chargé de la contractualisation et un poste de technicien au service qualité et réglementation. Il est proposé également de créer un poste d'adjoint administratif dans le cadre de la mutualisation de l'accueil téléphonique avec le SYBERT.

**SYBERT :** Les missions d'accueil des usagers des déchetteries au SYBERT sont actuellement assurées par un agent contractuel sur un poste temporaire. Il est proposé de pérenniser ce poste en créant un poste d'agent d'accueil et de gestion.

### **I. Création de 3 postes dans le cadre du dispositif d'aide aux communes**

#### **A/ Rappel du contexte**

Le dispositif d'aide aux communes a été créé en 2005. Aujourd'hui, il apporte essentiellement une assistance technique et administrative à la réalisation de projets d'investissement communaux sur le principe de la mise à disposition du personnel de l'agglomération. Cette assistance répond aux attentes des communes qui sont nombreuses à solliciter le service pour la réalisation de leurs projets communaux (voirie, bâtiment, assainissement...).

Néanmoins, le contexte actuel fait apparaître des besoins communaux se diversifiant pour faire face à un environnement institutionnel et normatif en constante évolution.

Par délibération du conseil de communauté du 30 juin 2016 et dans l'objectif d'accompagner au mieux ses communes, le Grand Besançon a décidé de faire évoluer son service en proposant d'étendre le champ d'intervention de l'aide aux communes à de nombreux domaines (technique, financier, juridique, informatique, ingénierie...).

Par ce dispositif, l'agglomération propose de mettre à disposition des communes, son expertise, dans le respect total de leur identité et de leurs spécificités.

## B/ Périmètre d'intervention du service et proposition

Une convention, validée par délibération du conseil de communauté du 30 juin 2016, précise les missions, les moyens et les services concernés par ce dispositif. Les missions retenues sont les suivantes :

- accompagnement pour les projets d'investissements,
- accompagnement pour la commande publique,
- accompagnement sur les questions juridiques,
- le conseil en énergie partagé (niveau 2),
- expertise informatique « num@irie »,
- expertise financière pour les fonds européens (niveau 2),
- prêt / installation de matériel événementiel, conseil pour l'acquisition de matériel.

L'évolution du dispositif nécessite des moyens humains supplémentaires, en renfort à différents services ; aussi, il est proposé de créer les 3 postes suivants :

- **un poste de gestionnaire matériel et mobilier** au sein de la direction Parc Automobile et Logistique (catégorie C, filière technique), ayant vocation à assurer les opérations matérielles et administratives relatives à la gestion du matériel de prêt et du mobilier aux communes,
- **un poste de responsable des dispositifs Num@irie et Ordiclasse** au sein du département des Technologies de l'Information et de la Communication (catégorie A, filière technique). Il aura pour missions de :
  - proposer conseil, expertise et assistance technique aux maires, élus et agents dans le cadre du dispositif Num@irie,
  - mettre en œuvre le dispositif ordiclasse en intervenant sur l'architecture de l'infrastructure matérielle et logicielle et sur la conception et le déploiement de l'environnement numérique de travail,
- **un poste de chargé de gestion des marchés publics** au sein de la direction Ingénierie et Travaux (catégorie B, filière administrative). Il apportera conseil et assistance administrative aux communes pour la passation et l'exécution de leurs marchés publics de travaux, de maîtrise d'œuvre et d'études techniques.

## II. Création d'un poste technicien travaux en eau et assainissement au sein de la mission transfert eau et assainissement

### A/ Rappel du contexte

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée au journal officiel du 8 août 2015. Parmi les mesures prévues, figure le transfert obligatoire aux établissements publics de coopération intercommunale des compétences eau et assainissement. Ce transfert doit intervenir au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais il est envisagé de le rendre effectif avant, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, si les conditions suffisantes sont réunies.

Un tel transfert de compétence est complexe, il doit être préparé et anticipé avec une grande attention. Il a donc été proposé et décidé, par délibération du conseil de communauté du 15 décembre 2015, de constituer en interne aux services une mission de préfiguration du transfert des compétences Eau Assainissement avec la création de deux postes de chargés de mission (dont un par redéploiement).

La mission doit, par sa disponibilité et son implication, être en mesure d'étudier les aspects technique, juridique, financier et organisationnel pour permettre aux élus de disposer d'un diagnostic fiable ainsi que de scénarios adaptés et concertés.

La mission s'attachera à examiner les modalités de mise en œuvre du transfert dans les meilleures conditions dans le but d'une efficacité optimisée à l'échelle communautaire, en étroite collaboration avec le Département de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Besançon et l'ensemble des communes du territoire ainsi que les syndicats auxquels elles sont rattachées.

Le budget de la mission est d'un montant de 600 000 € pour la période allant de janvier 2016 à juin 2018.

#### B/ Proposition

La démarche de préparation du transfert, en particulier la phase d'état des lieux en cours avec la rencontre systématique des communes et des syndicats d'eau et d'assainissement, montre une adhésion et un intérêt croissants des collectivités qui se traduisent notamment par des demandes diverses d'appuis.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste de technicien travaux en eau et assainissement au sein de la mission Transfert Eau et Assainissement (catégorie B, filière technique). L'agent aura pour missions :

- effectuer le suivi des projets, les études de maîtrise d'œuvre en interne ou en externe (parties technique et financière) :
  - collecter les données, effectuer les visites de terrains et rencontres techniques préalables,
  - effectuer des études, de la faisabilité au projet, selon les opérations,
  - réaliser des plans, documents graphiques, et rédiger des pièces écrites d'accompagnement,
  - préparer, suivre et analyser les études confiées à des prestataires et maîtres d'œuvre externes,
- assurer la préparation et le suivi des projets et travaux :
  - estimer les opérations, les avant-projets, contribuer au volet technique et financier des dossiers de subventions,
  - participer à la programmation pluriannuelle des travaux,
  - assurer le suivi et la surveillance de travaux lors de la réalisation des projets,
- préparer, passer et suivre des marchés publics, avec l'appui des services administratifs et financiers,
- instruire des demandes en matière d'urbanisme (avis et réponses), conformité des travaux (individuels, lotissements),
- effectuer des relevés topographiques, élaborer des plans,
- établir des relations avec les usagers.

L'agent travaillera à la fois pour le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon le Duc ou d'autres communes, avec une mise à disposition partielle et remboursée par les collectivités bénéficiaires, et pour le Grand Besançon.

### **III. Création d'un poste de surveillant au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional**

Le Conservatoire, installé à la Cité des Arts depuis janvier 2013, a pris ses marques dans ce nouvel équipement. Au terme de deux ans et demi d'activité, et suite à la décision de mettre fin à l'accueil partagé avec le FRAC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, une réflexion sur l'évolution du fonctionnement de l'accueil a été menée.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de sécurisation de l'accueil des divers publics de l'établissement : élèves, parents, enseignants, partenaires, publics des concerts... près de 1800 élèves et 100 enseignants fréquentent régulièrement les 80 salles d'enseignements, la salle d'orchestre et l'auditorium. En moyenne, 28 000 entrées sont enregistrées mensuellement.

De nouveaux horaires de fonctionnement et d'ouverture de l'établissement au public ont été définis ainsi qu'une nouvelle organisation des équipes d'accueil et de surveillance permettant de garantir la continuité de l'accueil des usagers et ainsi assurer un accueil de qualité et sécurisé à la hauteur du rayonnement attendu du conservatoire et de la collectivité. Cela avec un objectif d'optimisation et de mutualisation des moyens humains dont dispose le conservatoire.

Afin de répondre à ces objectifs qui s'inscrivent dans le projet d'établissement et de mettre en place cette nouvelle organisation, il est proposé de créer un poste de surveillant (catégorie C, filière technique).

Sous l'autorité du coordinateur des surveillants et agents d'accueil du CRR, l'agent, surveillant, est en charge de l'accueil, de l'orientation, de l'encadrement, de la surveillance et de la sécurité des publics (élèves, parents d'élèves, groupes, visiteurs individuels, lecteurs du centre de documentation, partenaires culturels, artistes, public de l'action culturelle etc.) et des biens dans le cadre de l'activité du CRR, que ce soit sur le site du Conservatoire ou dans d'autres sites. Ces missions pourront se faire en lien le cas échéant avec des sociétés privées de sécurité ou la Police Municipale. Il assure également les prestations logistiques et exceptionnellement l'ouverture et la fermeture du site. Il représente l'image du Conservatoire auprès de ses publics.

#### **IV. Création de 3 postes au sein de la Direction Gestion des Déchets**

##### **A/ Extension du périmètre géographique du Grand Besançon**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le périmètre géographique du Grand Besançon va s'étendre avec l'intégration de 15 nouvelles communes au sein de la Communauté d'Agglomération. Cette extension impactera fortement tous les services de la Direction Gestion des Déchets (DGD) et notamment deux services :

- **le service qualité et réglementation de collecte qui devra assurer :**
  - le suivi et l'accompagnement des deux nouveaux prestataires de collecte,
  - l'instruction des permis sur un périmètre élargi,
  - établir un nouveau diagnostic des marches arrière pour les nouvelles communes et mettre en place les procédures contrôle - qualité afin de garantir un niveau de service équivalent
- **le service contractualisation/facturation qui devra assurer :**
  - l'utilisation simultanée de 3 logiciels de facturation distincts et de 3 grilles tarifaires distinctes,
  - la gestion « par foyer » des contrats de l'habitat collectif soit environ 2500 contrats parmi les 3500 de la CCVSV (gérés per capita). Chaque période de facturation devra être précédée d'un rapprochement et d'une mise à jour exhaustive de la base de données au vu des listes de locataires fournies par les bailleurs sociaux de la commune,
  - l'édition des documents contractuels ainsi que la gestion des interventions pour ces nouveaux secteurs qui ne seront pas automatisés.

Pour faire face à cette évolution, Il est donc proposé de créer les postes suivants ;

- un poste d'adjoint administratif chargé de la contractualisation (catégorie C, filière administrative),
- un poste de technicien au service qualité et réglementation (catégorie B, filière technique).

##### **B/ Mutualisation de l'accueil téléphonique « déchets » entre la DGD et le SYBERT**

Le service public des déchets ménagers et assimilés est exercé par deux structures différentes sur le territoire du Grand Besançon : la communauté d'agglomération, en charge de la collecte, et le SYBERT, en charge du traitement.

Les sollicitations des usagers relatives aux déchets traités par la collectivité en charge de la collecte, comportent des sujets relevant de la collectivité en charge du traitement et inversement. Les usagers ne font pas la différence entre les collectivités et il leur importe surtout de trouver une réponse à leurs sollicitations, et non de savoir quelle est la collectivité compétente.

Il est donc envisagé de mutualiser la mission de l'accueil téléphonique « déchets » des usagers entre le SYBERT et le Grand Besançon, la DGD disposant d'un accueil des usagers important et structuré.

Dans ce contexte, et pour tenir compte également des conséquences de l'extension de périmètre, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C, filière administrative), en renfort du service relations usagers

#### **V. Création d'un poste d'agent d'accueil et de gestion au sein du SYBERT**

Les missions d'accueil physique des usagers des déchetteries au Sybert sont actuellement assurées par un agent contractuel sur un poste temporaire. Avec plus de 10 000 badges enregistrés et fournis (ménages et professionnels) et plus de 2 000 usagers accueillis et conseillés en moyenne par an, il est proposé de pérenniser ce poste en créant un poste d'agent d'accueil et de gestion (catégorie C, filière administrative) au sein du SYBERT.

Ces missions sont les suivantes :

- assurer l'accueil physique du public : renseigner et orienter les usagers en apportant une réponse de premier niveau,
- assurer l'accueil téléphonique interne du SYBERT,
- réaliser et délivrer les badges d'accès en déchetteries,
- assurer la gestion de la base de données « badges » : vérification des utilisations, des données de fréquentation, mise à jour de la base,
- assister le régisseur dans le suivi des encaissements,
- assurer les missions d'assistance et de secrétariat en complément de l'assistante de direction (principalement courrier et gestion de fournitures...).

Par ailleurs, il a été décidé de mutualiser l'accueil téléphonique « déchets » des usagers entre le SYBERT et le Grand Besançon et de proposer la création d'un poste en ce sens au sein de la Direction Gestion des Déchets (voir point IV).

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- **la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein de la direction Parc Automobile et Logistique (catégorie C, filière technique),**
- **la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux au sein du département des Technologies de l'Information et de la Communication (catégorie A, filière technique),**
- **la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au sein de la direction Ingénierie et Travaux (catégorie B, filière administrative),**
- **la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux au sein de la mission Transfert Eau et Assainissement (catégorie B, filière technique),**

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (catégorie C, filière technique),
- la création de deux postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein de la direction gestion des déchets (catégorie C, filière administrative),
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux au sein de la direction gestion des déchets (catégorie B, filière technique),
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du SYBERT (catégorie C, filière administrative),
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 SEP. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0